



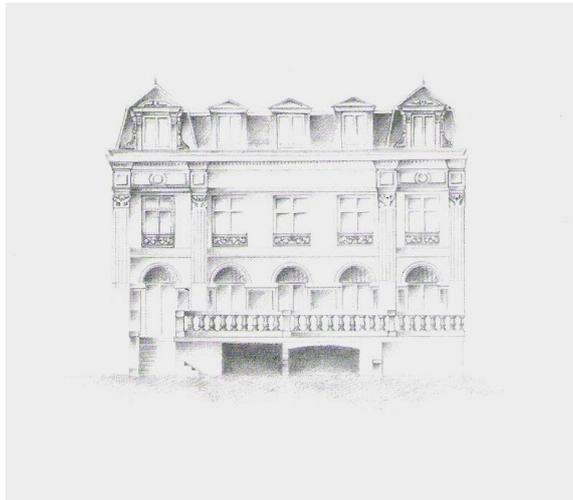
Association  
**Gombault-Darnaude**

**24, rue Bayen 75017 PARIS**

tél : 01 40 68 70 00

fax : 01 40 68 70 22

[[gombaultdarnaude@asso-gd.fr](mailto:gombaultdarnaude@asso-gd.fr)]



## **PROJET ASSOCIATIF**

Juin 2012

## **Introduction**

L'association GOMBAULT-DARNAUD, déclarée le 29 mars 1967, s'est créée afin de rassembler des partenaires désireux d'équiper l'inter secteur de psychiatrie infanto-juvénile incluant le 17<sup>ème</sup> arrondissement, d'un dispositif répondant aux besoins en santé mentale des adolescents du dit secteur.

Les statuts rédigés en 1968 définissaient comme objet social « la rééducation de l'enfance malheureuse inadaptée ».

Le 4 février 1991, l'Assemblée générale modifie cette formulation qui devient « l'assistance aux enfants ou adolescents inadaptés, la recherche scientifique et médicale en ce domaine » (J.O. 02.05.91).

En 1998, l'association GOMBAULT-DARNAUD reprend la gestion d'un hôpital de jour pour enfants souffrant de troubles majeurs de la personnalité associés à une déficience sensorielle, cécité ou surdité : l'hôpital de jour SALNEUVE.

En 2009, l'hôpital de jour Marie Abadie, rejoint l'Association. Il accueille des enfants présentant des troubles sévères de l'organisation de la personnalité associés à des troubles organiques graves,

Et en 2012, l'Association reprend la gestion de l'hôpital de jour Georges Vacola, qui accueille des enfants souffrant aussi de troubles psychiques graves associés à une surdité.

Ce projet associatif est destiné à préciser la nature des missions de l'association, à réaffirmer la fidélité à ses valeurs fondatrices, en prenant en compte la profonde mutation du monde associatif, encadré par des contraintes économiques et réglementaires majeures et donc un nécessaire passage à une forte professionnalisation de la gestion.

## 1) Présentation et historique

Les fondateurs de l'association, étaient :

- Le docteur HAIM, psychiatre et psychanalyste, initiateur du projet.
- La Congrégation des Filles de la Charité, propriétaire par legs d'un hôtel particulier et de ses dépendances, situé 24 rue Bayen PARIS XVIIème.

Les religieuses y géraient un orphelinat, une crèche, une consultation de PMI et un jardin d'enfants. Elles cessèrent ces activités en 1968, s'adaptant aux besoins nouveaux de la société, et cédèrent les locaux, pour un loyer symbolique, à l'association, dont la Congrégation assura (et assure toujours) la Présidence, par l'intermédiaire d'une de ses sœurs.

- Le Maire du XVII<sup>ème</sup> arrondissement, Mr Richard BARET.
- Un représentant de la Direction de l'Hygiène Sociale de la Préfecture de la Seine, Mr Jean ESCUDIE.
- Deux représentants de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale de Paris.

Le 8 janvier 1968, l'hôpital de jour pour adolescents, structure fondamentale du projet, ouvrait ses portes. L'objectif était de créer aussi une Unité de Soins du soir et un foyer d'hébergement thérapeutique ; malgré les demandes réitérées de l'association aux administrations de tutelle successives, le financement n'a jamais été accordé.

Depuis 1968, la Congrégation des Filles de la Charité, en assurant la présidence de droit, est restée le pivot central et dynamique de l'association GOMBAULT-DARNAUD.

L'agrément de 1968 permettait d'accueillir en « externat » « 30 adolescents des deux sexes de 13 à 20 ans, caractériels, psychotiques et névrotiques graves ».

Deux augmentations de capacité porteront le nombre d'adolescents reçus à 32 (en 1972) puis à 40 (arrêté de la Commission Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France du 6 décembre 1979, prorogé jusqu'à la mise en service réelle, en janvier 1987).

En 1988, la Congrégation des Filles de la Charité, prend la décision et obtient l'autorisation de vendre la moitié du terrain (1100m<sup>2</sup>) et de rénover, avec le prix obtenu, l'hôtel particulier.

La Congrégation des Filles de la Charité fait alors don des locaux à l'association GOMBAULT-DARNAUD qui devient propriétaire des murs d'un hôpital de jour entièrement rénové et en partie reconstruit.

En 1998, l'association GOMBAULT-DARNAUD reprend la gestion d'un hôpital de jour pour enfants souffrant de troubles majeurs de la personnalité associés à une déficience sensorielle, cécité ou surdité : l'hôpital de jour SALNEUVE, situé dans le 17<sup>ème</sup> arrdt. Créé en 1973, avec un agrément « externat médico-pédagogique » (E.M.P.) géré par « l'Association d'Aide aux Sur-handicapés Sensoriels », il est transformé en 1991, par arrêté préfectoral en « hôpital de jour de 28 places pour enfants de 3 à 16 ans psychotiques avec handicap sensoriel ».

L'hôpital de jour SALNEUVE est implanté depuis 2003 à Aubervilliers, dans un bâtiment neuf construit par la SCI Marie José dont l'association Gombault-Darnaude détient 99% des parts.

En 2009, la fusion-absorption de l'hôpital de jour Centre Marie Abadie, situé 41 rue Raymond Losserand, dans le 14<sup>ème</sup> est opérée.)

Issu d'une association créée en 1930 pour s'occuper des familles défavorisées il prend le statut d'Institut Médico-Pédagogique en 1970. Il devient tout naturel dès 1976 de transformer cette structure en lieu de soins psychiatriques. Ce qui fut fait en 1983. Le Centre Marie Abadie, géré jusqu'en 2009 par

l'association Marie Abadie, s'adresse aux enfants des deux sexes de 2 ans et demi à 12 ans ayant présenté des troubles organiques graves au cours des deux premières années de leur vie (troubles neurologiques, convulsions, problèmes génétiques) associés à des troubles sévères de la personnalité (psychose, autisme, névrose grave, troubles caractériels...) et pour lesquels il existe une possibilité d'évolution. Les locaux, dont l'Association est propriétaire, ont été entièrement rénovés en 2008, juste avant la fusion.

En 2012, un projet ancien se réalise, fortement initié et soutenu par l'ARS : la reprise de gestion de l'hôpital de Jour Georges Vacola, accueillant 12 enfants âgés de 4 à 16 ans, souffrant de troubles graves de la personnalité, associés à une surdité, totale ou partielle. L'hôpital, situé 44 quai de la Loire, Paris 19<sup>ème</sup>, a ouvert en 1984, à l'initiative d'un groupe de parents de l'ANPEDA (*Fédération des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs*), associés à des professionnels, le Docteur G. Vacola et le Docteur Gayda, tous deux ayant par la suite dirigé l'établissement.

L'arrivée de ce quatrième établissement a conduit l'Association GOMBAULT DARNAUD à se structurer autrement, par la création d'un siège.

## 2) Identité

Les statuts, dans la dernière rédaction de 1991, définissent le but de l'association comme étant « l'assistance aux enfants ou adolescents inadaptés, la recherche scientifique et médicale en ce domaine » (J.O. 02.05.91).

La raison d'être de l'association GOMBAULT-DARNAUD est de prodiguer des soins aux enfants et jeunes dits « inadaptés », exclus donc totalement ou partiellement des circuits habituels, notamment de la scolarité, avec les moyens de la médecine et de la science, bien entendu sans cesse réactualisés par la réflexion et la recherche tant en interne que par les apports extérieurs.

Les hôpitaux de jour, prenant en charge des jeunes en grande difficulté psychologique avec les outils de la médecine, de la psychiatrie, de la psychanalyse, de la psychothérapie institutionnelle, des techniques psychopédagogiques et éducatives, répondent à ce but.

Ceci implique d'offrir le meilleur service possible, avec les meilleurs moyens d'intervention possibles, personnel compétent, locaux adaptés...

Cela suppose un dialogue permanent et dans le respect mutuel entre :

- Le conseil d'administration
- Les personnels salariés des établissements
- Les pouvoirs publics. Les orientations stratégiques, notamment s'inscrivent dans le cadre des politiques de santé publique.

Les membres de l'association GOMBAULT-DARNAUD sont uniquement des personnes désireuses de collaborer bénévolement à son objet, généralement à partir d'une expérience utile pour y contribuer. Dans le cadre de la loi de 1901, ils ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont conférées au sein du Conseil d'administration et de son Bureau.

### *Nos valeurs et missions*

L'association GOMBAULT-DARNAUD s'engage à promouvoir les principes humanistes et spirituels qui reconnaissent la valeur propre de chaque être humain quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions et ses références culturelles.

Elle affirme son attachement au principe de laïcité, à la [Déclaration Universelle des droits de l'homme](#) ainsi qu'à la [Convention internationale des droits de l'enfant](#).

Elle prend en compte la dimension éthique de la prise en charge, le droit du patient, le respect de la dignité et de l'intimité du patient, comme celle de la confidentialité.

Elle se réfère également à la [Charte du patient hospitalisé](#).

Les administrateurs et les professionnels salariés de l'association sont engagés par ses valeurs.

L'association pose comme principe que « chaque être humain est en perpétuel devenir » et que notamment chaque patient a un potentiel d'évolution.

### **L'état existant :**

**L'hôpital de jour GOMBAULT-DARNAUD** accueille 45 adolescents de 12 à 20 ans souffrant de psychoses, états limites, névroses graves. Les contre-indications à une admission dans notre établissement sont les suivantes : psychopathie, toxicomanie, autisme.

Ils sont adressés par des hôpitaux de jour pour enfants, des IMPRO, IME, des CMPP, les hôpitaux publics de pédopsychiatrie ou directement par des psychiatres consultants ou des établissements scolaires avec la famille.

Chaque jeune bénéficie d'un traitement personnalisé qui doit s'articuler avec les différents lieux de socialisation habituels : éducatifs, scolaires, sociaux, culturels, offerts à tous.

Chaque projet individualisé, auquel est étroitement associée la famille, s'inscrit dans un ensemble de propositions à vocation thérapeutique soutenu par une équipe pluridisciplinaire.

Composent cette équipe, outre les directeurs, des psychiatres, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, une infirmière, une équipe d'enseignants, mis à disposition par l'Education Nationale, instituteurs spécialisés de niveau primaire ou professeurs de collège/lycée, du personnel administratif et du personnel de service.

C'est à la condition d'un échange de parole *institué* qu'un tel projet peut être élaboré, soutenu pour et par l'adolescent, mais aussi évalué, ajusté.

Le travail de l'hôpital de jour se fait en partenariat avec les structures à même d'apporter une complémentarité ; il est appuyé sur le questionnement constant de nos pratiques grâce à l'enseignement et à la confrontation des pratiques et des théories.

Un projet d'établissement a été rédigé, un CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) signé.

**L'hôpital de jour SALNEUVE** est un établissement psychiatrique d'alternative à l'hospitalisation complète qui prend en charge des enfants de 3 à 16 ans cumulant une pathologie psychiatrique lourde et une déficience sensorielle grave, surdité ou cécité.

La prise en charge des jeunes patients est intensive, globale et personnalisée, grâce à l'articulation de différentes compétences (thérapeutiques, éducatives, rééducatives, pédagogiques).

En créant des temps, des espaces et des expériences différenciées, l'équipe transdisciplinaire propose à chaque enfant un lieu de vie rassurant et structurant, afin qu'il puisse s'instituer en tant que sujet. Le but du travail est d'amener l'enfant à cheminer à son rythme vers une plus grande autonomie psychique et sociale, une ouverture au langage et à la relation, à l'éducation et à la connaissance. Le travail conjoint avec les parents est une composante majeure de cette mission.

En plus des professionnels de Salneuve, des partenariats ont été institués au cours des années, permettant une ouverture de l'hôpital de jour vers l'extérieur. Les principaux partenaires sont l'éducation nationale et le secteur médico psychologique.

Les admissions des enfants ont lieu à partir de 3 ans. La durée du séjour est variable en fonction de l'évolution et des possibilités d'orientation.

Un projet d'établissement a été rédigé, un CPOM approuvé.

**Le Centre MARIE ABADIE** est une structure psychiatrique de jour, alternative à l'hospitalisation complète, pour 24 jeunes enfants de 2 ans et demi à 12 ans, ayant une double pathologie, psychique et

somatique.

La prise en charge est d'une durée moyenne de 6 ans, temps nécessaire pour ces jeunes enfants, lourdement handicapés, de prendre conscience d'eux-mêmes, d'apprivoiser leur maladie, et de trouver les moyens d'exprimer leurs compétences et leurs capacités relationnelles.

Les objectifs durant ces années de prise en charge sont de faire émerger la vie psychique de l'enfant et consolider sa construction, d'assurer sa santé, son bien-être physique, sa sécurité, de lui donner les moyens de tenir compte des contraintes de sa pathologie somatique, de permettre l'éveil à toutes ses potentialités, d'assurer son éducation, les premiers apprentissages, y compris scolaires et faciliter sa socialisation.

Ces objectifs sont portés par une équipe pluridisciplinaire, s'articulant sans cesse, étayée par un travail de réflexion lors de réunions collectives hebdomadaires permettant l'élaboration de projets personnalisés et par des actions de formation de tout type.

Un important travail d'accompagnement interactif est proposé avec les parents, pour une prise de conscience et une meilleure compréhension du vécu de leur enfant.

Enfin, le Centre Marie Abadie s'inscrit dans un réseau de partenaires, dont entre autres les intersecteurs psychiatriques infanto-juvéniles du 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arr. et le Réseau Psychiatrique Paris Sud. Une convention avec l'éducation nationale a permis le détachement au Centre Marie Abadie d'un professeur spécialisé auprès des enfants atteints de troubles envahissants du développement.

Un projet d'établissement définit ses orientations, un CPOM a été établi

**L'Hôpital de jour GEORGES VACOLA** accueille des enfants sourds avec troubles graves de la personnalité âgés de 4 à 16 ans (12 places), dans l'objectif de leur proposer un programme de soins et d'éducation, actif et adapté, en collaboration étroite avec les familles. Le travail de l'équipe pluridisciplinaire est ainsi à la fois thérapeutique et éducatif, favorisant l'apprentissage et la rééducation des enfants, pour les préparer à une autonomie et une meilleure intégration sociale, familiale et scolaire. Depuis 2010, un poste d'enseignant à temps partiel a été ouvert par l'Education Nationale sur l'hôpital de jour, permettant ainsi d'envisager un travail scolaire, adapté aux difficultés propres à chaque enfant, et pleinement articulé à ses soins.

Un projet d'établissement définit ses orientations, un CPOM a été établi.

Chacun des quatre établissements a été accrédité Version 2 entre 2003 et 2009.

L'ensemble des établissements est très vigilant à la qualité et à la sécurité des soins, et c'est pourquoi, dans le cadre de la nouvelle certification désormais passée au niveau de l'association, dont la première se déroulera en janvier 2013, l'association a renforcé la structuration de sa cellule qualité.

### 3) l'association

L'association GOMBAULT-DARNAUD est régie par la loi de 1901 et ses statuts.

#### ● **L'Assemblée générale annuelle**

Y participent les membres de l'association, ainsi que la DG, les directeurs administratifs et médicaux et les délégués du Comité d'entreprise avec voix consultative. Un représentant des familles peut y être convié.

Les procès-verbaux des Assemblées générales sont affichés sur les panneaux réservés à cet effet.

#### ● **Le Conseil d'administration**

L'association est gérée par un Conseil d'administration de 10 à 14 membres ; leur recrutement est guidé par la volonté de réunir des compétences les plus diverses, pouvant contribuer à la richesse des échanges , à la qualité des décisions à prendre, à l'efficacité des tâches à accomplir afin de poursuivre les buts définis par les statuts ; ceci dans les domaines de la psychiatrie, de l'éducation, de l'architecture, de la gestion , du droit.

La présidence pour les raisons historiques et statutaires évoquées ci dessus, est assurée de droit par une religieuse désignée par la Congrégation des Filles de la Charité.

Le Conseil d'administration se réunit statutairement 2 fois par an mais dans la pratique autant de fois que le nécessite le rythme des obligations de délibérations sur les questions budgétaires, en fonction de l'évolution de la réglementation administrative ou légale.

En cas de nécessité, sur toute autre question, il peut être réuni sur convocation de la Présidente ou à la demande du tiers de ses membres.

Le Conseil d'administration remplit les missions qui lui sont dévolues, en concertation avec la Direction générale et les Directions des établissements :

- dans le suivi de la bonne marche des établissements, de leur développement et de leurs évolutions
- dans le pilotage de la gestion économique et du contrôle qu'il exerce
- dans la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines. En particulier, il nomme les directeurs et assure une évaluation de leur aptitude au poste qui leur est confié.
- dans la politique d'investissements
- il définit les orientations stratégiques de l'association, soutient et coordonne les projets innovants

La Direction Générale, sauf demande expresse du Conseil, participe à ses réunions.

Les Directeurs administratifs et médicaux des établissements, le Président de la CME en tant que tel, peuvent être invités à participer aux Conseils d'administration avec voix consultative.

Des compte rendus des Conseils d'administration sont rédigés et communiqués aux membres du Conseil d'administration et aux personnes ayant participé à la réunion.

- **Le Bureau** prépare les réunions du C.A, en élabore l'ordre du jour et se réunit aussi souvent que nécessaire, à la demande de la Présidente, d'un de ses membres ou de la DG. qui participe à ses réunions sauf demande expresse contraire du bureau.

Si nécessaire, le Bureau ou le Conseil d'Administration peut constituer ponctuellement une commission

de travail sur un sujet donné.

Conformément à l'article 8 des statuts, le bureau peut nommer un secrétaire général, chargé d'une mission de coordination, notamment de la réaction des PV de réunions.

### ● **Le siège**

Depuis mars 2011, un siège a été créé qui a pour mission :

- De mettre en œuvre les orientations stratégiques votées par le Conseil d'Administration, tant sur les plans administratifs, budgétaires et financiers que sur la cohérence des projets médicaux avec les valeurs et missions définies précédemment.
- De coordonner l'action des différents établissements, d'impulser les synergies possibles entre eux et la mutualisation des moyens.

A cette date, le siège est constitué :

- D'un poste de direction générale
- D'un poste de cadre comptable
- D'un poste temps partiel de RAQ

Cf fiches de poste et organigrammes en annexe.

La Direction générale exerce sa mission en concertation avec :

- Le Comité de Gestion, réunissant les directeurs administratifs des établissements avec la directrice générale.
- Le Comité Médical, réunissant les directeurs médicaux des établissements avec la directrice générale.

**Un règlement intérieur définit plus précisément les attributions du siège, des comités créés, des directions des établissements et les rapports entre ces diverses instances.**

### ● **Instances transversales**

Un certain nombre d'instances prévues par les textes législatifs et réglementaires, communes aux différents établissements, fonctionnent et sont destinées à recueillir les avis, réflexions des équipes de terrain afin d'aider à la prise de décision des organes de direction. Elles doivent permettre d'élaborer et d'instaurer une véritable culture associative, et de faire émerger les synergies qui peuvent mises en œuvre.

Ce sont à ce jour :

- Le Comité d'Entreprise, élu en novembre 2010, composé de représentants élus des différents sites.
- La Commission médicale d'établissement (CME)
- Le Comité de pilotage Qualité, assurant le pilotage de la démarche Qualité commune, nécessaire à la certification prévue au niveau de l'association.

- Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), qui prend en charge aussi les missions et responsabilités du CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) et CLAN (pour la prise en charge de l'alimentation et nutrition).
- La Commission de Relation avec les Usagers pour la Qualité de la prise en charge (CRUQ).

## L'association dans son environnement

L'association entretient avec différentes instances extérieures des relations spécifiques

- les autorités de contrôle : Agence Régionale de Santé (ARS), Haute Autorité de Santé (HAS).
- un partenaire intégré aux établissements : l'Education Nationale
- ses partenaires du travail thérapeutique : autres associations gérant des structures pédo-psychiatriques ou médico-sociales, structures hospitalières du secteur public, entreprises pouvant aider à l'insertion des jeunes, réseaux de santé...
- ses partenaires sur le terrain de la représentation des hôpitaux de jour et de la recherche scientifique : l'association nationale des hôpitaux de jour (ANDHJ), les universités, les écoles de formation.
- Ses partenaires sur le terrain de la représentativité d'association employeur dans le secteur : les fédérations d'associations du secteur sanitaire, social et médico-social (URIOPSS, FEHAP) et syndicat employeur (le SYNEAS).
- Ses partenaires locaux : mairies, lieux de convivialité et commerçants des quartiers d'implantation de chaque établissement.

## 4) Les orientations stratégiques de l'Association Gombault Darnaud

### A) Répondre aux exigences de la planification sanitaire

L'Association définit ses orientations stratégiques en tenant compte des attendus de la planification sanitaire, tout particulièrement le SROS 3 actuellement en vigueur, dont sont rappelés ci-après les éléments nous concernant :

- ✓ **la psychiatrie et la santé mentale**, en tant « **qu'incontestable priorité de santé publique** ».
- ✓ **le développement d'alternatives à l'hospitalisation**, dont l'hospitalisation de jour est bien évidemment une réponse.
- ✓ La volonté de **renforcer la médecine de l'adolescent** et trouver une organisation spécifique pour le suivi des maladies chroniques.
- ✓ Le souhait de développer **la prise en charge des enfants atteints de Troubles Envahissants du Développement (TED)**.
- ✓ Pouvoir répondre aux besoins spécifiques de certaines populations, ou de certains états pathologiques, parmi lesquels :
  - les patients appartenant à **certaines tranches d'âge** (très jeunes enfants ou adolescents),
  - les patients présentant **une symptomatologie s'exprimant sur un mode spécifique**.

Et le SROS évoque là les soins en psychiatrie infanto-juvénile, le dispositif en faveur des adolescents et jeunes adultes. Quant à la prise en charge du syndrome autistique et des troubles envahissants du développement, **le SROS insiste sur la nécessité d'articuler dimension thérapeutique et éducative**, en évoquant clairement le développement de places en hospitalisation de jour.

Ainsi, par ses quatre établissements, l'Association répond déjà pleinement à un certain nombre de points développés dans le SROS.

**La mise à jour du SROS 3 datant de 2010 ré-insiste sur la nécessité d'apporter une réponse spécifique aux problèmes psychiques des enfants et adolescents, cœur de métier de notre association.**

### B) Une stratégie de développement pour atteindre une taille critique

La pression des pouvoirs publics est forte pour que se regroupent les associations gestionnaires d'établissements sociaux, sanitaires ou médico-sociaux. Depuis la création des A.R.S., ce mouvement s'amplifie, avec en parallèle, la volonté de décloisonner les différents champs d'intervention.

Dans le même temps, les contraintes extérieures sont suffisamment fortes pour justifier de rechercher une taille critique permettant de mieux répondre aux besoins de la population tout en gérant le plus efficacement possible (*contrainte budgétaire, normes de sécurité des bâtiments, inflation législative et réglementaire dans tous les domaines...*).

**Croisant ces deux éléments, l'Association affiche clairement sa stratégie de grandir pour atteindre une taille critique minimale, tout en souhaitant rester une structure de taille humaine, à l'image des établissements qu'elle gère aujourd'hui.**

L'association GOMBAULT-DARNAUD est ouverte sur de nouvelles possibilités de regroupements, ces derniers ne pourraient s'envisager cependant que dans le cadre des valeurs défendues par elle et dans le souci aussi de répondre aux besoins du SROS rappelés précédemment.

### **C) Acteur de la démarche qualité :**

Dans le but de favoriser la qualité, la sécurité, la continuité des soins et prises en charge, dans le respect des normes en vigueur et le souci de la bienveillance des patients qui nous sont confiés L'association soutient la démarche qualité impulsée par le siège et le RAQ et mise en œuvre par les directions d'établissements et les personnels.

Forte de sa tradition de toujours associer les familles aux prises en charge, l'Association souhaite aussi associer les représentants des usagers à sa démarche qualité, via la CRUCQ.

### **D) Acteur du développement durable :**

L'objectif final du Développement Durable est que « les besoins des générations actuelles doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Consciente de sa responsabilité tant d'acteur de soins que d'employeur, l'Association souhaite que ses actions s'inscrivent dans cette perspective, qu'il convient d'envisager dans toutes ses dimensions (environnementales, sociales et économiques).

L'association continuera à apporter aux projets architecturaux une attention particulière pour qu'ils intègrent les normes environnementales ; il veillera à la sensibilisation des personnels ainsi que des patients à ces préoccupations..

## **5) Projets d'évolution et de développement**

L'association GOMBAULT-DARNAUD entend initier, porter et soutenir les projets d'évolution et de développement suivants, afin de s'adapter aux changements de fond intervenus dans la société, dans le traitement des problèmes de santé mentale, en assumant pleinement sa vocation et ses objectifs : animer des lieux de soins pertinents, pour les jeunes patients nécessitant une prise en charge sanitaire, en gardant toujours présente la dimension de la recherche dans ses domaines de compétence.

### **a) Formation**

- Pour l'ensemble des établissements, en matière de **Formation** : développer ce qui existe.

L'objet social inscrit dans les statuts donne entre autres missions à l'association « la recherche scientifique et médicale ».

Dans ce cadre, l'association Gombault-Darnaud souhaite que ses différents lieux de soin soient en même temps, en partant de la clinique, lieux de réflexion et recherche dans leur domaine d'expertise.

Le contexte actuel dénigrant l'approche psychanalytique dans le soin de l'autisme et de la psychose ne fait que renforcer cette nécessité.

Ceci se décline déjà **par la nécessité d'être lieu de formation**, puisque la formation a aussi la fonction de permettre l'interrogation sur nos pratiques, donc la recherche constante.

A ce titre, les pistes pour nos hôpitaux de jour sont les suivantes :

- Accueillir des stagiaires en formation sur les métiers qui sont les nôtres, sous réserve que les dispositions législatives le permettent.
- Favoriser tout lieu d'échanges, de questionnements sur nos pratiques (supervision, analyse des pratiques, psychothérapie institutionnelle, ...)
- Favoriser la participation des équipes à des congrès, colloques, journées d'étude..., organisés par et avec des partenaires, destinés au milieu soignant voire au grand public.
- Développer des partenariats avec les Universités de Psychologie, dans le souci de maintenir au sein de ces universités un vrai pôle psychanalytique, appuyé sur une clinique.
- Développer une activité de formation externe destinée à des internes en psychiatrie et autres professionnels travaillant dans le domaine de la santé mentale.
- Favoriser des publications des équipes dans des revues spécialisées ou autres dont certaines devraient être l'écho et le témoignage des résultats thérapeutiques bénéficiant aux patients des Hôpitaux de jour.

## b) Nos projets de développement

- Une question cruciale, récurrente d'année en année, et de plus en plus préoccupante, est le faible nombre de lieux d'accueil et de soin pour les jeunes adolescents ayant été soignés dans nos hôpitaux de jour pour enfants ; qu'il s'agisse aussi bien de structures de soin ou d'établissements médico-sociaux dans lesquels ces patients ont besoin d'être accueillis encore, malgré les améliorations obtenues pendant leur enfance.

Les solutions à trouver au moment de la sortie des hôpitaux de jour pour enfants sont très problématiques, longues à se mettre en place, les institutions pouvant prendre la suite des soins souvent très éloignées du lieu d'habitation de la famille, en province voire à l'étranger.

L'association GOMBAULT-DARNAUD souhaite répondre à un appel à projet pour une structure d'accueil, ***hôpital de Jour spécialisé pour adolescents souffrant d'une pathologie psychique associée pour la plupart d'entre eux à une déficience sensorielle (cécité ou surdit ) ou organique*** à Paris ou en banlieue, car il n'en existe pas...